



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

CHAUMONT, le 7 - MARS 2017

Direction de la Réglementation, des
Collectivités Locales et des Politiques
Publiques

Service des Collectivités Locales et
des Politiques Publiques

Bureau de la Coordination et
du Développement du Territoire

Affaire suivie par Elisabeth REMENANT
Tél : 03.25.30.52.54
elisabeth.remenant@haute-marne.gouv.fr

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires des communes du département

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Communautés d'agglomération et des Communautés
de communes

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement s'est fortement engagé en faveur du soutien à l'investissement public local. Ce sont plus de 59 millions d'euros qui sont mobilisés pour le territoire de la région Grand Est.

La dotation de soutien à l'investissement public est composée de deux enveloppes, l'une consacrée au financement des grandes priorités d'investissement, et la seconde est fléchée vers le financement de mesures prévues dans les contrats de ruralité que seuls les établissements publics de coopérations intercommunale à fiscalité propre et les pôles d'équilibre territorial et rural sont habilités à signer.

La reconduction des moyens de ce fonds va donc permettre de soutenir des opérations répondant aux critères d'éligibilité définis dans la présentation du dispositif jointe à cet envoi.

Le comité régional d'attribution se réunira régulièrement et les enveloppes seront consommées au fil des demandes instruites et présentées.

Je vous invite donc, si vous disposez de projets matures susceptibles d'être engagés à court terme, de me transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

Les collectivités, qui se seraient vu rejeter des dossiers 2016 faute de crédits, pourront solliciter un réexamen de leur projet, sous réserve qu'il n'ait connu aucun commencement d'exécution, ni modification dans sa nature. Il suffira alors de transmettre un courrier spécifiant que ce projet demeure identique accompagné de l'attestation de non commencement et de l'imprimé de demande actualisant éventuellement le plan de financement. Cependant lors de l'instruction, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Audrey BACCONAIS-ROSEZ